

# 1<sup>ère</sup> REUNION DE NEGOCIATION DU PDV

Aujourd'hui 26 février 2018 s'est tenue la première négociation concernant le PDV du plan de transformation « Carrefour 2022 ».

Si le SNEC s'assoit à la table des négociations c'est afin de réaffirmer :

- ☞ Que les salariés ne sont pas responsables des erreurs stratégiques commises depuis presque 2 décennies
- ☞ Que si l'entreprise doit se réformer ce sera donc sans s'exonérer de sa responsabilité vis-à-vis de ses collaborateurs et avec tout le respect que leurs carrières méritent. Le traitement humain et les conditions devront être à la hauteur de l'enjeu de ces négociations.
- ☞ Que le PDV doit être élargi en direction d'éventuels volontaires d'autres sociétés du Groupe.
- ☞ Que le PDV doit traiter des départs mais sans oublier ceux qui resteront et dont les services seront réorganisés

Le SNEC souhaite que les discussions soient constructives et responsables. Mais quoiqu'il en soit, les participants ne devront garder à l'esprit que la sauvegarde des intérêts des salariés.

Lors de cette réunion, Jérôme NANTY, DRH Groupe, a affirmé que le volontariat serait total. Il serait même dans les deux sens, c'est-à-dire que les salariés qui se porteront volontaires ne seraient pas retenus, même si l'entreprise souhaiterait les conserver. Un projet d'accord portant sur la méthode et les moyens de négociation du plan de départs volontaires a été préparé par la Direction et lu en plénière. Dans ce projet, la liste des sociétés concernées a été listée. A noter l'absence de CPF (Proximité) qui est traité dans le PSE. Carrefour Voyages, Carrefour Banque et Mydesign feront l'objet d'un traitement spécifique. De même pour le PDV lié à la Station-Service et le PAM en hypermarchés qui sera traité à part.

En termes de reclassements qui seraient prévus dans le PSE et le PDV, la Direction a précisé que les candidats chez CPF seraient prioritaires sur toute autre société. Sauf au sein des hypermarchés où les candidats au reclassement des stations-services et PAM seraient prioritaires dans leur propre établissement.

Les prochaines étapes de cette négociation sont les suivantes :

- **6 mars** : 2<sup>ème</sup> réunion PDV.
- **7 mars** : Comité Social Sièges (CSS)
- **Après le 7 mars**, information des divers CCE
- **16 mars** : 3<sup>ème</sup> réunion PDV
- **05/04** : signature de l'accord.